

La Côte-d'Ivoire et l'Olympisme

Terre de dialogue et de paix, la Côte-d'Ivoire poursuit sereinement, sous la direction de son chef éclairé, le Président Félix Houphouët-Boigny, sa marche sûre vers le progrès.

Fidèle à sa tradition d'ouverture et d'hospitalité, les relations qu'elle entretient avec les autres pays traduisent en permanence sa recherche obstinée du dialogue entre les nations et de l'amitié entre les peuples.

La Côte-d'Ivoire ne pouvait donc que souscrire aux idéaux de l'Olympisme, énoncés par le rénovateur des Jeux, le Baron Pierre de Coubertin.

Depuis son accession à l'indépendance, quels que soient les aléas du moment, ses représentants ont régulièrement participé aux grands rendez-vous quadriennaux de la jeunesse sportive du monde.

La participation de la délégation ivoirienne aux Jeux de Montréal illustre de manière éclatante sa fidélité aux engagements souscrits.

Le Comité International Olympique a décidé de retenir Abidjan comme siège de sa prochaine réunion. Ce choix heureux est en lui-même la reconnaissance de cette fidélité et fait honneur à la Côte-d'Ivoire tout entière.

Etienne AHIN
Ministre de l'Education populaire,
de la Jeunesse et des Sports
24 janvier 1977

COTE-D'IVOIRE

322 500 km².

6 200 000 habitants.



COMITE OLYMPIQUE IVOIRIEN

Reconnu par le CIO en 1963.

Président en exercice: S. E. M. l'Am-
bassadeur Louis Girandou-N'Diaye*.

Secrétaire général en exercice:
Honorat Wodie.

Adresse: B.P. V 136, Abidjan, Côte-
d'Ivoire.

Téléphone: 32 14 77.

Rôle du COI

Le Comité Olympique Ivoirien assure la représentation de la Côte-d'Ivoire aux Jeux Olympiques.

Il maintient l'esprit olympique selon les indications fixées par le Comité International Olympique.

* Voir notes biographiques.

Chaque année, il attribue des médailles dans le but d'encourager la préparation olympique des athlètes recommandés par les fédérations nationales sportives. Le COI tranche sans appel les différends qui peuvent survenir entre les fédérations nationales en ce qui concerne les questions olympiques.

Création

En octobre 1962, le CIO recevait la demande de reconnaissance d'un Comité Olympique Ivoirien. Ce comité, présidé à l'époque par Loubo Djessou, regroupait les fédérations ivoiriennes d'athlétisme, de basketball, de boxe, de natation, de handball et de cyclisme. Le CIO accordait cette reconnaissance le 18 octobre 1963, lors de sa 60^e session à Baden-Baden. Dés lors, rien ne s'opposa à la participation ivoirienne aux Jeux Olympiques de 1964.

Premier bureau du COI

PT: M. Loubo Djessou; *VPTs:* MM. Henri Amani et Hubert Verlet; *TG:* Valentin Anzouan; *SG:* Honorat Wodie.

Evolution

En janvier 1968, S.E. M. l'Ambassadeur Louis Guirandou-N'Diaye* prend la direction du COI et son autorité s'exercera pour le plus grand profit de l'Olympisme ivoirien. Grâce à lui, le COI participera à toute les célébrations d'Olympiade en manifestant une vive indépendance et une fermeté affirmée sur les principes olympiques.

Les membres du CIO pour la Côte-d'Ivoire

1. Louis Guirandou-N'Diaye*, depuis 1969.

Les présidents successifs du COI

De 1962 à 1967: Loubo Djessou.

Depuis 1968: Louis Guirandou-N'Diaye*

LE COI ET LES JEUX OLYMPIQUES

Date de la première participation

1964, à Tokyo.



1964 - Gaoussou Kone.

Les champions olympiques ivoiriens

Si les représentants ivoiriens ne purent jusqu'à présent accéder au podium, les résultats restent encourageants.

L'athlète Gaoussou Kone présente le palmarès olympique le plus élogieux de Côte-d'Ivoire. Il se classa sixième en finale olympique du 100 m en 1964 à Tokyo, fut demi-finaliste du 100 m en 1968 à Mexico et participa également aux Jeux Olympiques en 1972 à Munich, sur 4 x 100 m. Par ailleurs, il remporta le 100 m des Jeux de l'Amitié (1963) à Dakar, le 100 et le 200 m des premiers Jeux Africains (1965) à Brazzaville et le 100 m des Jeux Universitaires (1967) à Tokyo. En 1973, il participa encore aux finales du 100 m et du 4 x 100 m des Iles Jeux Africains à Lagos.

A Montréal, lors de la célébration de la XXI^{ème} Olympiade, Meité Mamadou accéda à la demi-finale du 100 m plat.

La représentation ivoirienne aux Jeux Olympiques de 1964 à 1976

	Athlétisme	Boxe	Canoë	Total
1964	6	3	—	9
1968	7	—	3	10
1972	8	—	7	15
1976	10	—	—	10

L'ORGANISATION ACTUELLE DU COI

- *Membres de l'actuel bureau*

PT: S.E. M. l'Ambassadeur Louis Guirandou-N'Diaye*, membre du CIO; *VPTs:* MM. Boniface Gotta et Koffi Guipro; *SG:* M. Honorat Wodie; *TG:* M. Moïse Bodo; *M:* M. Mory Soro Quatara.

- *Les statuts* du COI furent adoptés le 11 septembre 1962.

- *Composition*

Le Comité Olympique Ivoirien regroupe les représentants des fédérations nationales sportives dont les sports figurent au programme des Jeux Olympiques et le membre du CIO pour la Côte-d'Ivoire. En outre, sont membres du COI, mais avec voix consultative seulement, le président et le secrétaire général de l'Office national des sports, des délégués de fédérations nationales dont les sports sont reconnus par le CIO mais qui ne figurent pas au programme des Jeux, ainsi que des membres cooptés, personnalités ayant rendu ou susceptibles de rendre des services éminents à la cause du CNO.

- *Le bureau*, élu pour quatre ans par l'assemblée, se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier, ainsi

que du membre du CIO pour le pays. Avec les pouvoirs les plus étendus, il administre le COI.

- *Réunions*

Une assemblée générale ordinaire doit être convoquée obligatoirement au cours du premier semestre suivant la célébration de l'Olympiade. Cette assemblée procède au renouvellement du bureau et nomme les commissaires aux comptes... Si les deux tiers des membres du COI disposant d'une voix délibérative le demandent, une assemblée générale extraordinaire se tient dans un délai de deux mois. Lors des assemblées, les décisions sont prises au premier tour à la majorité absolue et aux tours suivants, à la majorité relative.

En dehors de l'assemblée générale, le Comité Olympique Ivoirien se réunit en principe tous les trois mois. Au cours d'une année sans assemblée générale, la réunion du premier trimestre comporte obligatoirement un compte rendu d'activités pour l'année écoulée ainsi qu'un exposé financier.

- **Financement du COI**

Les frais d'administration et les frais résultant de la préparation et de la participation ivoirienne aux Jeux Olympiques sont assurés par des subventions officielles et les cotisations fédérales.

Fédérations affiliées au Comité Olympique Ivoirien

Fédérations olympiques	Date de création	Affiliation CNO	Affiliation FI	Nombre de licenciés 1964	1972	1975	1976
Athlétisme	1960	1962	1962	3000	4140	4140	4300
Basketball	1948	1962	1961	800	2300	3000	3400
Boxe	1955	1962	1961		260	260	300
Canoë-Kayak	1965	1967	1967			85	65
Cyclisme	1961	1963	1961		80	66	81
Football	1960	1962	1964		5470	1926	2000
Handball	1960	1962	1962		2354	2405	2922
Judo	1960	1962	1961		750	900	1400
Natation	1960	1962	1961	20	250	860	1150
Volleyball	1961	1962	1964		2400	2300	3000



LE COI ET L'OLYMPISME

- **La journée olympique**

Régulièrement depuis 1968 le COI consacre une journée ou une semaine à l'Olympisme.



- **L'Académie Internationale Olympique**

Une prochaine participation de stagiaires ivoiriens aux travaux de l'AIO est envisagée.



- **Protection des emblèmes olympiques**

Le COI se donne pour mission de protéger ces emblèmes et de limiter l'usage des termes « Olympique » et « Olympiade » aux seules activités olympiques.

LE SPORT EN COTE D'IVOIRE

- **Autres organismes dirigeants**

Le Comité Olympique Ivoirien partage la responsabilité et la direction du mouvement sportif national avec le ministère des Sports et l'Office national des sports.

- **L'aide de l'Etat au mouvement sportif**

L'Etat est responsable de la politique sportive nationale. A cet égard ses actions de nature à favoriser ou à encourager la pratique du sport à tous les niveaux sont diverses, à savoir la participation à la création d'installations sportives, l'intervention comme support financier des 14 fédérations sportives existantes par l'octroi de subventions de fonctionnement ou de subventions spéciales pour les compétitions internationales dans lesquelles les clubs vainqueurs de Coupe Nationale et du Championnat National sont engagés.

Les fédérations sportives constituent des associations privées et autonomes directement responsables de la gestion de clubs; elles ne bénéficient d'aucune source de financement en dehors de celle de l'Etat.

Dans le domaine juridique, l'Etat est chargé de la mise en place de la législation sportive.

- **Le sport à l'école**

En plus de la formation physique, les élèves dans les écoles bénéficient d'une formation sportive intégrée dans le programme d'enseignement de l'éducation physique. Dans le second degré, avec la création des centres d'animation sportive (CAS), les élèves bénéficient d'une formation sportive plus spécialisée qui leur permet d'évoluer dans les compétitions, sportives pluridisciplinaires organisées par l'OISSU (Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires). L'école prépare donc les jeunes athlètes en vue d'une intégration éventuelle dans les compétitions sportives civiles de haut niveau.

● **Formation des cadres sportifs**

C'est une des formes d'intervention de l'Etat dans le domaine sportif. Elle consiste à former dans une école spécialisée à savoir l'INJS (Institut National de la Jeunesse et des Sports) des techniciens capables à la fois de dispenser l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires secondaires et supérieurs, d'être aussi des artisans de la politique sportive par une intervention pratique et technique dans les institutions de l'Etat ou auprès des fédérations.

D'autres initiatives sont aussi prises dans le domaine de la formation des cadres, à savoir:

- l'organisation des conférences, des séminaires, des stages de formation et de recyclage;
- l'organisation des stages d'information

● **L'équipement sportif**

1. Stades

	<i>stades</i>	<i>places</i>
<i>Abidjan</i>	3	
— Stade Houphouët-Boigny		25000
— Stade Champroux		5000
— Parc des Sports		10000
<i>Bingerville</i>	1	3000
<i>Bouake</i>	1	20000
Bondoukou	1	10000
<i>Daloa</i>	1	10000
<i>Gagnoa</i>	1	10000
<i>Odienne</i>	1	10000
<i>Dimbokro</i>	1	10000
<i>Man</i>	1	5000
<i>Abengourou</i>	1	3000

2. Piscines

	<i>piscines</i>
<i>Abidjan</i>	2
<i>Bingerville</i>	1
<i>Korhogo</i>	1



- **Nombre des sportifs actifs**

Un Ivoirien sur deux cents.

- **Sports connaissant l'essor le plus important**

Football, athlétisme et boxe.

- **Sports les plus populaires sur le plan du spectacle**

Football et boxe.

LES IVOIRIENS ET LES FEDERATIONS INTERNATIONALES

Outre S.E. M. l'Ambassadeur Louis Guirandou-N'Diaye*, membre du CIO depuis 1969, vice-président de 1961 à 1975 puis membre d'honneur de la Fédération Internationale de Judo, citons: le Docteur Constant Roux, membre de la commission médicale de la Fédération Internationale de Volleyball.

NOTES BIOGRAPHIQUES

S.E. Louis Guirandou-N'Diaye

Ambassadeur de Côte-d'Ivoire, membre du CIO depuis 1969, président du Comité Olympique Ivoirien depuis 1968. Né à Dakar, Louis Guirandou-N'Diaye a fait une grande partie de ses études à Paris: licence en droit, Institut des études politiques, Institut de terminologie juridique anglo-saxonne, Institut des hautes études d'outre-mer, avant de regagner les Etats-Unis comme boursier de la fondation Fulbright pour se perfectionner en sciences politiques.

Polyglotte, il fut chargé du contentieux administratif de la Côte-d'Ivoire dès 1957, adjoint au directeur des affaires politiques de son pays en 1958, avant d'en devenir un diplomate des plus appréciés. Il séjourna alors à Londres de 1961 à 1965, dirigea les affaires admi-

nistratives, financières et consulaires du ministère des Affaires étrangères de 1965 à 1970, puis fut successivement nommé ambassadeur en Ethiopie, Ouganda, Kenya et Tanzanie, et, en 1975, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Côte-d'Ivoire près la République Arabe d'Egypte.

Pratiquant sportif convaincu: football, basketball, volleyball, il devait se spécialiser dans les arts martiaux, obtenant les grades de ceinture noire 1^{re} dan de judo, ceinture noire d'aïkido et ceinture noire de karaté. Sa carrière sportive administrative est également très dense. Outre ses fonctions olympi-



ques, il eut la charge de la Fédération ivoirienne de judo (dès 1961), de la présidence de l'Union africaine et malgache de judo, de la vice-présidence de la Fédération Internationale de Judo (1969-1975), dont il est devenu premier membre d'honneur.

Au sein du CIO, chacun apprécie sa clairvoyance et la netteté de ses positions. Il fut membre des commissions suivantes: commission culturelle et d'information (1973-1974), commission de révision des règles (1973) et membre de la commission des publications (1974). Il est titulaire de nombreuses décorations tant nationales qu'étrangères.